

Bureau du 17 septembre 2007

Décision n° B-2007-5507

commune (s) : Meyzieu

objet : **Autorisation donnée, à la société Bouygues immobilier ou toute société du groupe substituée, de déposer une demande de permis de construire sur une partie de la parcelle BY 97 située 83, rue de la République**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 6 septembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre de la réalisation de la voie nouvelle n° 15 sur la commune de Meyzieu, la Communauté urbaine a acquis une parcelle de terrain cadastrée sous le numéro 97 de la section BY.

La société Bouygues immobilier sollicite la Communauté urbaine en vue d'acquérir un délaissé hors voirie de terrain de 17 mètres carrés environ dépendant de la parcelles BY 97.

Ce délaissé remembré aux parcelles déjà en possession de la société Bouygues immobilier permettrait la réalisation d'un programme prévoyant la création de 1 000 mètres carrés de commerce, de 44 logements en accession et de 12 logements à destination sociale. Elle favoriserait également une composition rectiligne le long de la voie.

D'ores et déjà, la société Bouygues immobilier a sollicité la Communauté urbaine en vue de se voir autoriser à déposer une demande de permis de construire dont l'emprise intégrerait ladite parcelle communautaire, dans l'attente de la régularisation d'un compromis de vente fixant les conditions financières et juridiques de cession dudit terrain ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

Autorise la société Bouygues immobilier, ou toute société du groupe substituée, à :

a) - déposer une demande de permis de construire pour la réalisation d'un programme mixte de commerces et logements dont douze logements à destination sociale,

b) - engager toute demande nécessaire à cette opération située rue de la République à Meyzieu, y compris sur la parcelle communautaire de 17 mètres carrés environ dépendant d'une parcelle plus grande cadastrée BY 97.

Cette autorisation ne permet pas à ladite société d'entamer de quelconques travaux sur la propriété communautaire.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,